

Commission Recherche Plénière 17 septembre 2024

Présents :

E. Huver, Vice-Présidente Recherche SHS, C. Beaumont, chargée de mission Recherche SST

D. Boisseuil, P. Boissé, B. Brizard, J.-P. Fouquet, C. Gaudy-Graffin, T. Josse, S. Janniard, S. Josso, C. Lebossé, S. Leturcq, A. Madoeuf, J.F. Michaud, A. Oudin, M. Ovide, W. Raoul, S. Roland, L. Seabra, A. Souillot, P. Vourc'h

Invités : I. Guillouet, S. Rodrigues

Excusés :

N. Batut, J.-C. Billaut, Ph. Canguilhem, I. Chourpa, P. Coutelle, G. Dubreuil, M.-L. Gély, B. Giraudeau, I. Laffez, M.-F. Lartigue, K.Maheo, S. Mougin, M. Porcheron, B. Saulnier, S. Servais, C. Van Heijenoort

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation du projet TEEPEE – Annexe 1 - Marion Amalric, Vice-présidente à la culture et à la vie de campus, en charge des sciences avec et pour la société
2. Informations diverses – Annexe 2
3. Charte équipement numérique des doctorants – annexe 3 – pour avis
4. Collège doctoral : point d'étape sur les statuts – Annexe 4 - pour information
5. HDR : évolution des documents – annexe 5 - pour avis
6. Examen des demandes de subvention de l'AAP Colloques 2025 – Annexe 6 – pour décision
7. Avenant de prorogation de la convention de renouvellement du GIS « Institut du Genre » - Annexe 7 - pour avis
8. Questions diverses

1. Présentation du projet TEEPEE – Marion Amalric, VP à la culture et à la vie de campus en charge des sciences avec et pour la société – Annexe 1 – pour information

Marion Amalric, Vice-présidente à la culture et à la vie de campus, en charge des sciences avec et pour la société, présente le projet TEEPEE (« inciTEr informEr imPliquEr inspirEr ») que l'université de Tours a décroché cet été. L'université est maintenant labellisée SAPS par le MESR et dispose d'un budget de 1,2 M€ sur 3 ans pour :

- Renforcer et amplifier les actions SAPS des personnels de recherche (valorisation de l'existant)

- Créer de nouvelles actions SAPS structurantes, inventives, partagées (artistiques, ludiques, médiatiques)
- Essaimer dans le territoire régional et valoriser la recherche régionale (relais, collaborations)

Les actions prioritaires pour 2024/2025 sont les suivantes :

1. Formation et dialogue
2. Projets de recherche participatifs éthiques
3. Dialogue art-sciences
4. Maillage territorial
5. Valorisation et développement de la médiation scientifique

Le pôle SAPS au sein de la DRV-RED s'étoffe avec le recrutement au début de l'automne d'une cheffe de projet TEEPEE et d'une médiatrice scientifique.

Après cette présentation, les membres de la CR s'interrogent sur les actions que TEEPEE pourrait mettre en place pour aider les chercheurs à développer des actions de médiation ou des recherches participatives : ils demandent notamment s'il y aura des aides financières pour les unités de recherche dans ce cadre.

Marion Amalric expose différents dispositifs existants et/ou à créer et précise qu'il ne sera pas possible d'avoir une personne dédiée dans chaque unité. L'idée est d'avoir des médiateurs au sein du pôle SAPS qui seront à disposition de toutes les équipes pour les accompagner.

2. Informations diverses

A – AMI SHS « PACIT »

Emmanuelle Huver informe la Commission recherche que le projet porté par l'université de Tours autour du patrimoine n'a pas été retenu.

Par contre, l'UT est partenaire du projet Générations, qui est porté par l'université de Paris Cité et a été présélectionné au premier tour sur la base d'une lettre d'intention. Ce projet qui s'inscrit dans la thématique « Ages de la vie » concerne, pour l'université de Tours, l'équipe Cost de CITERES, Pavea, et le CERCA et est piloté par Aden Gaide. Un projet complet va être déposé pour le 15 octobre.

=> L'AMI SHS en quelques chiffres :

- 38 projets toutes thématiques confondues ont été déposés
- 19 ont été présélectionnés
- 2 ont été retenus sur la thématique du patrimoine au premier tour, ceux de Sorbonne université et de Sorbonne Nouvelle.
- Globalement on observe un fort déséquilibre entre projets portés par les universités parisiennes et grandes métropoles et autres projets (villes moyennes, villes de la périphérie parisienne, universités tout SHS hors Paris).

=> Evaluation du projet PACIT porté par Tours (retours envoyés par l'ANR) :

Points forts

- L'établissement porteur est reconnu sur cette thématique
- Les problématiques sont bien posées et le projet est structuré autour de deux thèmes de recherche dont l'articulation est claire
- La présence d'un WP dédié aux apports du numérique, à la fois comme outil de recherche et comme outil de création de nouveaux objets patrimoniaux, est un aspect positif du projet
- La mise en œuvre des WP et le calendrier sont précis et crédibles. La gouvernance est cohérente.

Points faibles

- Il manque un benchmark français et international
- Les outils de valorisation et de transfert sont trop vagues ; le choix de tel ou tel dispositif n'est pas challengé. De même, l'appui aux politiques publiques n'est pas convaincant
- Les apports et complémentarités des partenaires sur la partie scientifique du projet ne sont pas mentionnés
- Les objectifs manquent de précision

Recommandations

- Dresser un état de l'art scientifique pour mieux cibler et positionner le projet dans son environnement français, européen et international, et plus clairement autour des enjeux contemporains
- Préciser les apports des partenaires du consortium au projet scientifique, et leur complémentarité
- Structurer les instruments pour le transfert, l'appui aux politiques publiques et la diffusion, pour en clarifier le choix

B - Gestion des reliquats

Emmanuelle Huver informe la CR que la note sur la gestion des reliquats sur projets et/ou contrats pour les unités de recherche a été revue en 2024 dans le but de maintenir une certaine souplesse tout en limitant l'usage des reliquats dans un temps trop long, selon des règles explicites et transparentes pour toutes.

Lors de la réunion des directions d'unités de mars 2024, la question a été posée de l'usage de ces reliquats pour de la masse salariale. Il s'agit d'une vraie question, à la fois au plan réglementaire et politique, qu'il ne semble pas opportun d'ouvrir maintenant car il est impossible de conduire cet échange à son terme avant le renouvellement de la CR qui est proche.

Dans l'attente, il est proposé une souplesse pour les co-financements de bourses doctorales, dont le financement sur reliquat issu des contrats de subvention, contrats de collaboration et contrats de prestation, sera autorisé jusqu'à 2 ans après la fin du contrat (sous réserve de validation selon les procédures en vigueur dans les ED). Ce dispositif permettra de répondre rapidement à une préoccupation forte des ED suite à l'évolution de la politique de la Région – avant d'engager une réflexion plus approfondie après les élections. Cette proposition sera soumise prochainement à la commission des moyens puis au CA pour validation.

C - Précisions sur le calendrier institutionnel jusque décembre dans le cadre des élections d'octobre – Annexe 2 – pour information

Emmanuelle Huver informe la CR du calendrier des instances et de leur présidence sur la période à venir : avec les élections à venir en octobre, les conseils seront en effet renouvelés dès la proclamation des résultats le 17 octobre. Or, le.a président.e ne sera désigné qu'au CA du 29 novembre, puis les VP au CA du 9 décembre. Pendant la période de « transition », des règles sur la présidence des instances s'appliquent et sont présentées dans le document joint.

3. Charte équipement numérique des doctorants – annexe 3 – pour avis

Cette charte a déjà été présentée en Commission Recherche. Depuis, elle a fait l'objet de modifications mineures : certains passages ont ainsi été reformulés, mais globalement elle reste identique à ce qui a déjà été discuté, à savoir :

- o Équipement informatique pour les doctorant·es bénéficiant d'un contrat doctoral de l'UT ;
- o Des accès numériques pour toutes les doctorant·es.

- ☉ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

Emmanuelle Huver précise que conformément à l'engagement pris en CR, l'équipe présidentielle a poursuivi sa réflexion sur ce sujet et qu'une solution est en passe d'aboutir pour équiper les doctorant.es non financé.es

4. Collège doctoral : point d'étape sur les statuts - Annexe 4 - pour information

Emmanuelle Huver présente le travail en cours avec l'UO et l'INSA CVL sur les statuts du collège doctoral Centre Val de Loire et dont la proposition de gouvernance est schématisée via un logigramme (cf.doc joint).

Le modèle de gouvernance proposé est plutôt déconcentré, afin de maintenir un équilibre entre les ED et le collège doctoral. Il reste un point d'indécision sur la coordination du collège qui se résume par un débat entre deux modèles :

- **Option 1** : Le·a coordonnateur·ice est un·e des directeur·ices d'une des 5 ED ou un binôme (de manière tournante)

Avantages : en tant que directeur·ice d'ED, iel connaît bien les ED ; cela matérialise également le renforcement de la place des ED dans l'organigramme

Inconvénients : cette charge de travail s'ajoute à celle de la direction de l'ED ; risque plus important de lien d'intérêt

- **Option 2** : Le·a coordonnateur·ice est une personne spécifiquement élue

Avantages : temps de travail spécifiquement dédié (ce qui semble plus soutenable en termes de charge de travail)

Inconvénients : risque plus important de gouvernance « descendante » au détriment de la diversité des fonctionnements et des politiques des ED

Il est également précisé que dans les deux cas, le·a coordonnateur·ice bénéficiera d'une décharge, dont il reste à déterminer le montant.

Position des directions des ED :

- sur le fond, les directions d'ED sont plutôt favorables à l'option 1 : tous les membres du collège s'accordent à dire qu'un·e directeur·ice d'ED paraît mieux placé pour assurer le rôle de coordination car il connaît déjà les sujets et les enjeux
- de manière pragmatique, elles sont plus pour des raisons de soutenabilité de la charge de travail

Une consultation informelle à main levée a été effectuée lors du collège doctoral de juin 2024, qui a donné les résultats suivants :

- option 1 : 6 voix
- option 2 : 4 voix
- Abstention : 2

Emmanuelle Huver interroge les membres de la CR sur ces 2 modèles. Parmi les avis exprimés, les voix sont aussi assez partagées, pour les mêmes raisons que celles identifiées en collège doctoral. Une préférence semble néanmoins tendre pour l'option 1.

5. HDR : évolution des documents – annexe 5 – pour avis

Suite à des échanges en CR Restreinte autour du règlement des HDR, Emmanuelle Huver propose de modifier le règlement afin de préciser la qualité et le statut du référent. Après échange, la commission recherche se met d'accord sur une formulation (cf. doc joint).

Toujours dans le prolongement des échanges de la CR restreinte, Emmanuelle Huver précise qu'un document d'aide à l'expertise d'une candidature HDR a été mis en place et transmis aux rapporteurs pour la prochaine campagne d'inscription. Enfin, la fiche d'inscription à l'HDR est dorénavant rédigée en français et en anglais.

- ☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

6. Examen des demandes de subvention de l'AAP Colloques 2025 – pour décision

L'AAP Colloques est une action forte financée sur le budget de la commission recherche. L'enveloppe allouée à cet appel à projets sur le budget de la CR s'élève à 40 000 €. Les critères de l'appel à projets sont les suivants :

- Organisation d'un colloque à Tours sauf exception
- Intérêt scientifique
- Envergure nationale et internationale de la manifestation
- Adéquation aux objectifs scientifiques de l'unité de recherche déposante
- Publication des actes
- Clarté et réalisme du budget

D'autres possibilités de financement de colloques existent par le biais :

- de la mairie de Tours qui accueille dans ses locaux les congressistes autour d'un cocktail
- du Conseil Régional qui donne 12 000 € en moyenne par an,
- de Tours Métropole Val de Loire, qui s'est engagée depuis 2016 auprès de l'université en se dotant de la compétence enseignement supérieur et recherche, et qui finance également des colloques à hauteur 10 000 € par an en moyenne.

Sont rappelés ci-dessous les critères spécifiques attendus par les collectivités locales :

Tours Métropole Val de Loire - Nouveau cahier des charges

Critères d'éligibilité qualitatifs

1. Le colloque ou la conférence devra se dérouler sur le territoire de Tours Métropole Val de Loire,
2. Le colloque ou la conférence correspondra à une manifestation scientifique regroupant des professionnels, des chercheurs, des étudiants ainsi que le grand public,
3. Les thématiques choisies devront être prioritairement en lien avec l'un des axes stratégiques métropolitain ou à défaut présenter un intérêt régional et national,
 - Santé
 - Energies propres
 - Mobilités décarbonées
 - Art de vivre et tourisme durable
 - Les Ressources Humaines
 - Le numérique de divertissement
4. Le colloque ou la conférence pourra présenter un volet de valorisation des sciences auprès du grand public et en particulier auprès des plus jeunes.

Critères d'éligibilité quantitatifs et financiers

1. La présence de fonds propres dans le budget prévisionnel de l'évènement concerné,
2. Comporter 50 participants au minimum
Exceptionnellement, des colloques comportant 25 participants devront justifier d'une fort impact national ou international
(Les événements uniquement en visio ne rentreront pas dans le cadre d'une demande de subvention)
3. Avoir un budget de 10 000 € minimum

Région Centre-Val de Loire

La Région Centre-Val de Loire s'est dotée depuis 2021 des critères explicites suivants :

Critères qualitatifs

- . Labellisation du colloque par la Commission Recherche de l'université de Tours
- . Organisation de la manifestation sur le territoire Centre-Val de Loire
- . Ouverture aux enjeux du territoire – **culture scientifique** (temps d'ouverture au grand public ; temps d'échange ou évènement organisé en parallèle avec des partenaires de la sphère socio-économique, promotion du patrimoine culturel de la Région Centre-Val de Loire, etc.)

Pour les actions de Culture scientifique et technique : possibilité d'appui sur Centre Sciences

- . **Organisation éco-responsable** de la manifestation (réduction de la production des déchets, réduction de l'usage des goodies et/ou usage de goodies éco-responsables; réduction du gaspillage alimentaire, dématérialisation, réduction de l'empreinte carbone en encourageant les transports en commun par exemple)

Critères quantitatifs (à interpréter comme des ordres de grandeur et non comme des mesures fixes).

- . 100 participants au minimum ; exceptionnellement, colloques de moindre effectif (à partir de 50 personnes) à condition de justifier d'une très forte participation internationale

- . Budget de 20 000 € minimum – pour une subvention maximale de 15 % du coût total du colloque.

Ce plafond pourra être porté jusqu'à 20 % maximum en fonction de l'appréciation par la Région de la pertinence et de la justification des coûts des actions de culture scientifique et d'organisation éco-responsable proposées.

Critères administratifs

- . Colloque organisé sur le territoire CVL (sauf exception)
- . Budget prévisionnel équilibré et précis, intégrant une part d'auto-financement
- . Engagement financier significatif des participants (droits d'inscription au colloque)
- . Engagement à publier des résultats et précision de la forme de cette publication

Cette année, 27 projets ont été transmis par les unités pour être labellisés et/ou obtenir une subvention. En cas de propositions multiples, les unités ont dû prioriser leurs demandes. Un rapporteur a été désigné pour chaque dossier : en cas de demandes multiples d'un labo, les rapporteurs avaient reçu les différents dossiers afin de faciliter la comparaison.

Le total des demandes de subvention par les unités s'élève à 52 425 € auprès de la commission recherche, 17 800€ auprès de la Région et à 20 950 € auprès de la métropole pour une enveloppe globale maximale à répartir autour de 62 000 €.

Après avoir écouté les rapporteurs et les divers échanges, une proposition de répartition de l'enveloppe allouée sur le budget de la commission recherche est soumise au vote.

- ☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

7. Avenant de prorogation de la convention de renouvellement du GIS « Institut du Genre » - Annexe 7 – pour avis

Il s'agit du renouvellement au GIS « Institut du Genre » qui met en place des actions et des recherches en faveur de l'égalité F/H et lutte contre les discriminations (plan pour l'égalité professionnelle, approuvé par le CA du 12 avril 2021).

Il est possible via le GIS, entre autres, d'obtenir des financements pour des colloques, prix de master, aide à la traduction.

Pour rappel : ce GIS concerne 14 UR/UAR de l'UT, principalement en SHS mais pas seulement :

Laboratoire	Intitulé
1. PRIM	Pratiques et Ressources de l'Information et des Médiations
2. PAVEA	Psychologie des Âges de la Vie et Adaptation
3. ICD	Interactions Culturelles et Discursives
4. GREMAN	Matériaux microélectronique acoustique nanotechnologies
5. EES	Education Éthique Santé
6. CETHIS	Centre Tourangeau d'Histoire et d'études des Sources
7. IRJI	Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire François-Rabelais
8. QUALIPSY	Qualité de vie et Santé psychologique
9. CESR	Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance
10. InTRu	Interactions, transferts, ruptures artistiques et culturelles
11. VALLOREM	VAL de Loire Recherche en Management
12. LEO	Laboratoire d'Economie d'Orléans-Tours
13. CITERES	Cités, Territoires, Environnement et Sociétés
14. MSH VDL	Maison des Sciences de l'Homme Val de Loire

☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Emmanuelle Huver lève la séance.